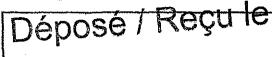


Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





3 1 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise trancophone de Bruxelles

Nº d'entreprise : 0717821873

Dénomination

(en entier): REDAL R&S

(en abrécié) :

Forme juridique : Société Privé à Responsabilité Limité

Siège: Avenue de Scheut, 17 -1070 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Démission d'un cogérant

L'an deux mille dix-neuf le 08 Janvier à 19 heures s'est tenu au siège social de la société, une Assemblée Générale Extraordinaire sous la présidence de Monsieur Acuragh Ali qui rappelle l'ordre du jour, à savoir :

Démission d'un co-gérant.

Le président fait constater que la totalité du capital souscrit est présente et que l'assemblée est valablement: constituée au vœu de la loi sans justification de convocation préalable.

Sont présent :

- Monsieur Bouzanih Abdelhalim,
- -Monsieur Aouragh Ali,
- -Mosieur EL Khalfioui Mustapha)

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après avoir entendu les explications données par le gérant sur les différents points de l'ordre du jour et sur la situation de la société, l'Assemblée a approuvée à l'unanimité des voix les points suivants :

La démission de Bouzanih Abdelhalim, son poste du gérant, l'AGE lui donne décharge totale pour sa gestion.

Après avoir épuisé l'ordre du jour Monsieur le président lève la séance à 20 heures.

Fait en 3 exemplaires.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes avant pouvoir de représenter la perennne morale à l'épard des tiers